



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 février 2024

Objet de la délibération

VŒU POUR LA PAIX ET LE CESSEZ-LE-FEU A GAZA

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Valérie MAHÉ pouvoir à Aline LE FUR , Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Gwendal HENRY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Aurélia HENRIO pouvoir à Pierre-Yves LE BOUDEC .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Cabinet du Maire

N° 2024.02.013

VŒU POUR LA PAIX ET LE Cessez-le-feu à Gaza

Rapporteur : Fabrice LEBRETON

En application des dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 7 octobre 2023, le Hamas a déclenché une action armée dans le sud d'Israël. Des zones militaires et civiles ont été visées par des milliers de roquettes et l'infiltration de commandos. Environ 1 400 personnes ont été assassinées. Sur les 250 Israéliens pris en otage ce même jour par le Hamas, on reste sans nouvelles de 130 d'entre eux. Nous demandons leur libération.

Israël n'a pas tardé à riposter violemment contre la Bande de Gaza. Les bombardements des quartiers résidentiels et des hôpitaux ont fait ainsi, à ce jour, plusieurs dizaines de milliers de morts dont une très grande majorité de femmes et d'enfants.

Nous condamnons fermement et sans condition l'ensemble de ces crimes. Nous rappelons qu'aucune guerre ne justifie la mort de civils qu'ils soient israéliens ou palestiniens.

Ces attaques sont un basculement sans précédent depuis les dernières guerres israélo-arabes de 1967 et 1973 qui ont scellé l'occupation israélienne des territoires palestiniens. Depuis des décennies, les tensions et les violences sont nombreuses au Proche-Orient, et le manque de perspectives semble attiser les haines.

Depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités françaises ayant des partenariats avec des institutions, des villes et des camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie dont Jérusalem -Est, ont alerté à maintes reprises le gouvernement français sur la dégradation politique et humanitaire en Palestine. Une détérioration de la situation qui est due à une occupation, une oppression et des discriminations continues sur la population palestinienne, à un morcellement du territoire causé par une colonisation intensifiée illégale, au blocus inhumain sur la bande de Gaza depuis 2007, aux violences et aux emprisonnements arbitraires à Jérusalem-Est en Cisjordanie.

Les témoignages des habitant-es de Halhul, ville jumelée avec Hennebont depuis 14 ans, sont terribles : violences au quotidien, expulsions des maisons, impossibilités d'accéder aux champs pour les agriculteurs, écoles fermées, difficultés d'approvisionnement en eau et en nourriture ...

C'est donc une population palestinienne meurtrie, humiliée, spoliée mais résolument résistante qui subit quotidiennement les exactions des autorités israéliennes et des colons sur des territoires qu'ils occupent illégalement, selon le droit international.

C'est aussi une population israélienne asphyxiée par la rhétorique d'un paradigme sécuritaire des gouvernements d'extrême droite successifs, qui plongent leur société dans une voie sans issue.

Aujourd'hui plus que jamais, l'espoir d'un Etat palestinien et celui d'une paix juste et durable dans cette partie du Proche-Orient s'éloignent.

La France doit dénoncer sans ambages l'escalade de la violence qui ne date pas du 7 octobre 2023. Le Président de la République et le Gouvernement français doivent agir fermement pour défendre sur la scène internationale les résolutions de l'O.N.U. : condamnation et arrêt immédiat de la colonisation israélienne et établissement d'un Etat palestinien.

Nous sommes profondément convaincus que c'est par le courage et par l'action politique franche et résolue de la France et de toute la communauté internationale que la paix sera rétablie au Proche-Orient.

Considérant :

- La violence des crimes commis le 7 octobre 2023 et, depuis, dans la Bande de Gaza avec les catastrophes humanitaires et sanitaires qui s'en sont suivies,
- Les nombreuses alertes récentes en provenance de Halhul, ville jumelle de la ville d'Hennebont,
- L'engagement des collectivités territoriales françaises dans la coopération décentralisée et leur action pour une paix juste et durable au Proche-Orient,
- La résolution 181 du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale des Nations Unies, prévoyant la création de deux Etats, israélien et palestinien,
- La résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative au droit au retour des réfugiés palestiniens,
- La résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant « l'acquisition de territoires par la guerre » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés »,
- La résolution 446 du 22 mars 1979 du conseil de sécurité qui exige l'arrêt des « pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 »,
- Les résolutions 476 et 478 du 30 juin 1980 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la préservation du statut de Jérusalem et déclarant nulle et non avenue la décision d'Israël de modifier le statut de Jérusalem,
- Que le Parlement a invité « le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit » le 2 décembre 2014,
- La résolution 2334 du 23 décembre 2016 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant la colonisation israélienne,
- La position de la diplomatie française portée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,

Vu l'intérêt général du vœu présenté,

Vu le rapport présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE que la Ville d'Hennebont demande à l'Etat français :

- D'EXIGER un cessez-le-feu immédiat et durable dans la Bande de Gaza,
- D'AGIR sans délai pour la libération de tous les otages,
- DE FAIRE APPLIQUER le droit international humanitaire pour protéger les civils, les personnels et établissements de santé dans la Bande de Gaza,
- DE RÉAFFIRMER le respect du droit international et des résolutions des Nations Unies votées en faveur du peuple palestinien,
- DE FAVORISER la recherche d'une solution viable pour l'ensemble des habitants de ce territoire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Premier Adjoint,

Yves GUYOT